

## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/088

### SAISON CULTURELLE N° 6 – CONTRAT DE CESSION « JE SUIS LA MAIS JE NE SUIS PAS LA »

#### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le déroulement de la saison culturelle n° 6 ;

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** De **SIGNER** un contrat de cession de droit de représentation avec la société Jean-Marc DUMONTET Production, sise 14, rue du Palais de l'Ombrière 33000 BORDEAUX représentée par M. Jean-Marc DUMONTET, gérant pour le spectacle « Pierre RICHARD – Je suis là mais je ne suis pas là », le 17 février 2024 à 20h30, à l'Espace Cœur des Vallées 2, rue du Pré de Foire 74230 THÔNES.

**ARTICLE 2 :** Le montant s'élève à **14 700 € HT** soit **15 508,50 € TTC**.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 7 septembre 2023.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE = 7 SEP. 2023  
ET PUBLICATION LE - 7 SEP. 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLE

